

Fiche de poste :

Président (e) de commission

Cette fiche de poste a été réalisée par le comité du Grand Est.

« Une équipe soudée au service de ses licenciés pour progresser ensemble »

Elle a pour vocation de donner une idée approximative du volume d'implication de la fonction.

Le ou la Président(e) de COMMISSION pilote et définit les orientations relevant de sa discipline ou activité afin d'en assurer la gestion, la promotion et le développement. Il ou elle représente la « commission » dans toutes les relations avec le comité directeur, les départements, les clubs et la commission nationale d'appartenance.

Missions :

- Gérer l'ensemble des missions du périmètre d'activités de la commission
- Il ou elle doit répondre aux objectifs fixés et définis par le comité régional dans le respect des directives de la commission nationale de référence.
- Assurer la gestion financière selon le budget validé annuellement par le comité directeur
- Assurer la promotion de la commission au sein de la région d'appartenance et relayer le projet sportif fédéral de sa commission nationale.
- Être le/la représentant(e) de la commission dans toutes les relations avec le comité directeur ou son bureau.
- Être l'interlocuteur ou l'interlocutrice de la commission pour toutes les questions relevant de ces activités vers les licenciés des clubs, départements.
- Être l'interlocuteur ou l'interlocutrice principal de la commission nationale
- Veiller à l'application de la réglementation
- Rédiger le rapport d'activité annuel et participer à l'AG annuelle pour sa présentation.
- Sur invitation, assister aux réunions du comité directeur.
- Être force de proposition pour tous les projets de développement, de promotion de ses activités
- Assurer la communication, l'image de la commission par tous les canaux existant (site web, réseaux sociaux...)
- Assurer l'organisation des compétitions (pour les commissions sportives)
- Veiller à l'engagement et au respect du code d'éthique au sein des formateurs, juges, arbitres.
- Savoir mettre à l'honneur les formateurs dans le cadre du bénévolat.
- Veiller au renouvellement des équipes de sa commission

Compétences :

- Avoir les connaissances techniques
- Avoir une vision stratégique à court et long terme
- Sens de l'organisation et des responsabilités
- Capacité à prendre des décisions, à fédérer et à motiver
- Savoir gérer une équipe et valoriser les succès
- Sens de l'écoute, médiateur, savoir déléguer
- Maîtrise de l'environnement associatif
- Favoriser et récompenser l'engagement associatif

Formations conseillées :

- Formation organisée par le Coreg ou commission nationale

Temps hebdomadaire : entre 4 à 8 heures par semaine

Durée du mandat : 4 ans